

COMMUNE DE BREUIL-BOIS-ROBERT
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2024

Nombre de conseillers		Date de convocation	Date d'affichage
En exercice	11	20 août 2024	22 octobre 2024
Présents	10		
Votants	11		

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAUAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL.
Mmes DESPINS, JACQUENET, VOLLAND.

EXCUSÉE : Mme FOURNET (pouvoir à M. MOISAN).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. FORTIN.

La séance est ouverte à 18h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024.

I - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE REVERSEMENT DES AMENDES DE POLICE

Délibération n° 24-08-25 (SP 27/08/24)

Monsieur le Maire informe de la possibilité de percevoir une subvention de 80 % d'un coût H.T. de 80 000 € maximum, pour un aménagement concernant la circulation routière. Cette dépense, contrairement aux années précédentes, n'est plus obligatoirement liée à la sécurité des établissements scolaires. Il indique que les travaux projetés seraient, d'une part, la réhabilitation du parking situé à l'intersection de la rue Saint-Gilles et de la rue du Carrefour. La partie centrale serait engazonnée et les voies de roulements réalisées en enrobé noir avec marquage en peinture routière pour délimitation des emplacements. D'autre part, la création d'un cheminement piéton rue du Bois-Robert afin de sécuriser l'accès à la salle polyvalente, avec pose de chicane de ralentissement.

Mme VOLLAND regrette que la réhabilitation du parking ne permette pas de créer des places supplémentaires.

Considérant la nécessité d'identifier concrètement un parc de stationnement sur la parcelle n° F0177, propriété de la Commune ;

Considérant que les stationnements actuels se font de manière désordonnée ;

Considérant la nécessité de réduire au maximum le stationnement sur les trottoirs ;

Considérant la nécessité de sécuriser les accès piétons pour se rendre à la salle polyvalente de la Mare Henriette ;

Considérant la nécessité de réduire la vitesse des véhicules empruntant cette portion de route ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- . décide de solliciter du Conseil Départemental, dans le cadre du reversement des amendes de police pour l'année 2024, une subvention pour :*
 - *Création d'un parking à l'intersection de la rue du Carrefour et de la rue Saint-Gilles avec matérialisation des places de stationnement et mise en œuvre d'un revêtement adéquat ;*
 - *Création d'un cheminement piéton rue du Bois-Robert et pose d'îlots directionnels sur la chaussée ;*
- . approuve le projet pour un coût total hors taxe de 80 621,00 € ;*
- . s'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la délibération et conformes à l'objet du programme ;*
- . s'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.*

II - FIXATION D'UNE OFFRE DE PRIX POUR LE « 7 PLACE DES ALLIÉS » Délibération n° 24-08-26 (SP 27/08/24)

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 17-12-39 ;

Considérant la volonté du conseil municipal de développer des nouveaux services dans le village, dont notamment la création d'une micro-crèche privée tel qu'indiqué dans son programme électoral ;

Considérant la mise en vente d'un bien inoccupé en cœur de village au 7 place des alliés par son propriétaire M. VALLOT Daniel ;

Considérant la délibération n° 24-02-11 autorisant Monsieur Le Maire à faire une proposition d'achat de la parcelle n° F0243 d'une surface de 570 m² au prix de 170 000 € ;

Considérant le courrier du 19 mars 2024 de M. VALLOT indiquant qu'il refusait l'offre de 170 000 € et proposait la somme de 180 000 € ;

Considérant l'estimation de la Direction Nationale d'Intervention Domaniales qui évalue la valeur vénale du bien à 183 000 € avec une valeur minimum de 150 000 € ;

Considérant le courrier de relance du 5 juillet 2024 de M. VALLOT indiquant qu'il maintient son offre de 180 000 € ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accepter l'offre d'achat de 180 000 € de M. VALLOT. Il indique qu'il serait judicieux de mettre une mention dans la promesse de vente indiquant la condition d'obtenir un Contrat Rural, cette subvention étant nécessaire pour l'achat de la propriété.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et 1 voix contre (M. DA SILVA PEDRO qui reste sur la somme de 170 000 €), **donne son accord et autorise Monsieur le Maire à faire une proposition d'achat de cette parcelle n°F0243 d'une surface de 570 m² au prix de 180 000 €.***

III - RENOUVELLEMENT CONVENTION ACCUEIL PRIVILÉGIÉ ALSH GUERVILLE Délibération n° 24-08-27 (SP 27/08/24)

Considérant l'amélioration et le développement de l'accueil des enfants d'âge scolaire au sein de l'A.L.S.H. de GUERVILLE ;

Considérant que la commune ne dispose pas d'équipement de ce type ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le texte de la convention entre la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT et la Commune de GUERVILLE, permettant aux familles Breuilloises de fréquenter la structure d'Accueil Loisirs sans Hébergement de GUERVILLE et leur garantissant une priorité d'accueil les mercredis et pendant les vacances scolaires ;**

- **autorise le Maire à signer cette convention.**

Mme JACQUENET demande le nombre de familles ayant demandé le remboursement de la partie extra-muros proposé par la commune. Mme MOREAU lui répond qu'aucune famille n'a fait la demande cette année.

IV - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES AGENTS D'ENTRETIEN COMMUNAUX AU S.I.V.S.

Délibération n° 24-08-28 (SP 27/08/24)

Considérant que le Syndicat Scolaire (S.I.V.S) ne possède pas de personnel technique pour effectuer le petit entretien des locaux scolaires ;

M. MOISAN informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition des agents communaux chargés de l'entretien de la commune pour qu'ils puissent intervenir dans les locaux scolaires. Il précise que cela évitera d'avoir recours à des entreprises extérieures pour des travaux simples, et permettra une rapidité d'intervention et un coût moindre.

A compter du 1^{er} septembre 2024, la Commune met donc ponctuellement ses agents techniques à disposition du S.I.V.S. pour l'entretien des groupes scolaires de Breuil-Bois-Robert et Boinville-en-Mantois. La situation administrative et la rémunération de ces agents seront gérées par la Commune de Breuil-Bois-Robert. Le S.I.V.S. remboursera à la Commune le montant de la rémunération et des charges sociales des agents sur la base d'un état horaire du travail effectué.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

V - NOUVELLES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Délibération n° 24-08-29 (SP 27/08/24)

Considérant la présentation du projet de participation au 4L Trophy de M.M. SEVE Théophile et MESNIL Antoine de l'Association « Retour des Chambraysiens » ;

Considérant le volet humanitaire de leur démarche ;

Considérant leur volonté d'associer la population et notamment les élèves de l'école communale à leur projet ;

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 3 voix contre (Mmes DESPINS, VOLLAND et M. FORTIN), décide de verser une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'Association « Retour des Chambraysiens ».

Considérant que « Chats' Gabonds » est une association qui recense, soigne et protège les chats abandonnés, errants ou maltraités, procède à leur stérilisation et aide à l'adoption des chats socialisés ;

Considérant que cette association a commencé à capturer les chats errants autour du Foyer de Vie Pierre Delomez ;

M. MOISAN précise que l'Association a dépensé la somme de 750 € pour la stérilisation des chats breuillois et qu'elle souhaitait obtenir cette somme, mais qu'il lui a conseillé de se faire rembourser les 250 € restants par DELOS A.P.E.I. qui est à l'origine de la demande de capture des chats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'Association « Chats'Gabonds » de Mantes-la-Ville, afin de l'aider à lutter contre cette prolifération de félins.

Considérant la demande de l'Association communale « Créons et partageons »,
Considérant que l'Association a pour projet l'achat de matériel du fait de l'augmentation de ses adhérents et le changement du sol du local associatif mis à sa disposition ;

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions (Mme VOLLAND et M. DA SILVA PEDRO), décide de verser une subvention exceptionnelle de 200,00 € à l'Association « Créons et Partageons », afin de l'aider à réaliser ces projets.

VI- DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 **Délibération n° 24-08-30 (SP 27/08/24)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
Art. 60622	Carburants	+ 500 €
Art. 615221	Entretien, réparation bâtiments	- 1 541 €
Art. 6288	Autres services extérieurs (SAFER)	+ 400 €
Art. 65748	Subventions de fonctionnement/ Droit privé	1 200 €
Art. 65818	Autres	+ 258 €
TOTAL		+ 817 €
RECETTES		
Art. 73223	Droits de mutation	- 2 248 €
Art. 742	Dotation aux élus locaux	+ 3 065 €
TOTAL		+ 817 €

VII - QUESTIONS DIVERSES

. M. DELAVAUD indique :

- que la **séance de cinéma de plein air** organisée par Yvelines Ciné aura lieu vendredi 30 août à partir de 19h00, sur la place du village. 150 transats seront installés, des food truck (pizzas, crêpes) et une buvette seront à la disposition du public ;
- que la **bibliothèque municipale** sera ouverte mercredi 28 août entre 16h30 et 18h30, avec 6 nouvelles bénévoles, dont 2 collégiennes. Les modalités d'organisation du fonctionnement de la bibliothèque avec les nouveaux bénévoles seront finalisées cette semaine. Elles seront ensuite portées à la connaissance du public.

. M. ROUXEL déclare que :

- 3 subventions ont été demandées pour la **mise en place d'une pompe à Chaleur à la salle polyvalente**. La DETR a été acceptée, le Fonds Vert passera prochainement en commission, mais aucune nouvelle de la DSIL ;
- Que la demande de solde de la **subvention concernant la vidéoprotection** a été déposée auprès de la Région. M. MOISAN précise qu'il faudra envoyer un courrier à l'Adjudant Couéron pour l'informer de la mise en place effective de la première phase de la vidéoprotection.

. M. FORTIN demande si un **forum des associations** sera organisé cette année. Mme JACQUENET lui répond qu'il n'y a pas eu assez de participants les fois précédentes.

. M. DA SILVA PEDRO propose de jumeler cet événement avec d'autres Communes proches. Il indique que **Mars à l'Ouest** va éditer des flyers avec le programme. Il faudra penser aux contrats des artistes.

. M. MANIANGA-KEYET rappelle la **procédure judiciaire** contre COLAS et demande si la Société GRANITO a été relancée. M. MOISAN lui répond qu'il devrait la relancer car nous n'avons pas reçu de devis de leur part. Il ajoute qu'il relance de son côté la Société ALIO T.P.

. M. MOISAN indique :

- qu'une **réunion de travail concernant le paramétrage du panneau d'affichage légal** a lieu mercredi.
- Qu'une **réunion publique** a lieu à la salle des fêtes le vendredi 6 septembre avec la F.F.B. (Fédération Française du Bâtiment) et l'entreprise Place des Énergies. Un verre de l'amitié sera ensuite offert aux participants.

La séance est close à 19h48.

Le Maire Bernard Moisan



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bernard Moisan', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE BREUIL-BREUIL' around the perimeter, with a central emblem featuring a coat of arms and a star.